



Site Natura 2000 FR2600974 « *Pelouses, forêts et habitats à chauves-souris du sud de la vallée de l'Yonne et de ses affluents* »

Compte-rendu d'exécution – Contrat Natura 2000

Gestion et restauration des pelouses sèches calcicoles par éco-pâturage

Pelouse du Beauvais – MAILLY LE CHATEAU

–

Années 2023 – 2024 (N+1 et N+2)

INTRODUCTION	2
RAPPEL DU CONTRAT	2
1. LOCALISATION	2
2. OBJECTIFS, MESURES DE GESTION DU DOCOB ET OPERATIONS ELIGIBLES	2
3. ACTIONS PREVUES	2
1. EQUIPEMENT PASTORAUX (N03Pi) :	3
2. GESTION PASTORALE (N03RI) :	3
3. LOCALISATION PREVISIONNELLE	3
4. CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE	3
ACTIONS REALISEES	4
1. LOCALISATION DES ACTIONS REALISEES	4
2. EQUIPEMENTS PASTORAUX (N03PI)	4
3. GESTION PASTORALE (N03RI) :	4
1. OBJECTIFS VISES :	4
2. PRESTATION REALISEE :	5
PLAN DE FINANCEMENT DU CONTRAT	6
1. PERIODE 2023-2024	6
2. PERIODE 2022 A 2024	6
3. PERIODE 2025-2026	6
CONCLUSION	6

INTRODUCTION

Le contrat Natura 2000 « Gestion et restauration des pelouses sèches calcicoles par éco-pâturage de la Pelouse du Beauvais à MAILLY LE CHATEAU » a été déposé pour une durée de 5 ans : 2022 à 2026, pour un montant total de **29 462,60 €**.

Le présent document porte sur la dernière demande de paiement concernant la convention N°17-2021 relative à l'attribution d'aides pour la mise en œuvre des contrats Natura 2000 (N° Osiris RBOU070621DT0890017), qui concerne la période 2022 à 2024, pour un montant total prévisionnel des aides de 19 027,66 €.

RAPPEL DU CONTRAT

Le projet se situe sur le site Natura **FR2600974 « Pelouses, forêts et habitats à chauves-souris du sud de la vallée de l'Yonne et de ses affluents »** dont l'animation est portée par le PETR du Pays Avallonnais depuis le 1er mars 2023.

Le projet vise la gestion des pelouses sèches calcicoles et leur mosaïque d'habitats ouverts et semi-ouverts. Il s'inscrit sur une durée de 5 ans (2022 à 2026) et comprends deux types d'opérations :

- **Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique**
- **Gestion pastorale d'entretien de milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique**

1. LOCALISATION

Commune : Mailly-le-Château (Yonne – 89660), Lieu-dit « Beauvais sud »

Référence cadastrale : section ZN ; parcelle n° 35

Statut de la parcelle : propriété de la commune de Mailly-le-Château

Surface de la parcelle : 2,7 ha

Surface de pâturage : environ 2,7 ha délimités par 2 parcs P1 et P2

2. OBJECTIFS, MESURES DE GESTION DU DOCOB ET OPERATIONS ELIGIBLES

Objectif de développement durable	Objectif opérationnel	Mesure de gestion / Habitats et espèces concernés	Type d'opération (éligible au contrat Natura 2000 « ni-ni »)
A - Maintenir ou restaurer un réseau de milieux ouverts favorables à l'expression de la biodiversité et fonctionnel à l'échelle du site en privilégiant une gestion extensive	A1 - Restaurer et/ou maintenir les pelouses sèches calcicoles et les mosaïques de milieux ouverts et améliorer leur qualité écologique	M1 : Gestion ou restauration de milieux ouverts par le pâturage 6110, 6210(*), chiroptères, lépidoptères	NO3Pi : « Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique » NO3Ri : « Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique »

3. ACTIONS PREVUES

Opération	Dénomination	Détail actions	Périodicité
Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique	N03Pi - 1	Broyage / débroussaillage des zones de travaux et des accès	1 fois – 2022 entre janvier et fin mars
	N03Pi - 2	Pose des clôtures : piquets, grillage et barrières de prés	1 fois – 2022 entre janvier et fin mars
	N03Pi - 3	Construction d'un abri pour les animaux	1 fois – 2022

Opération	Dénomination	Détail actions	Périodicité
Gestion pastorale d'entretien de milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique	N03Ri	Restauration et d'entretien de pelouses sèches calcicoles par éco-pâturage	1 à 2 fois par an pendant 5 ans de 2022 à 2026

1. Équipement pastoraux (N03Pi) :

La première opération concerne la création des parcs de pâturage sur la surface **S1**.

2. Gestion pastorale (N03Ri) :

La seconde opération concerne l'entretien des pelouses calcicoles par de l'éco-pâturage.

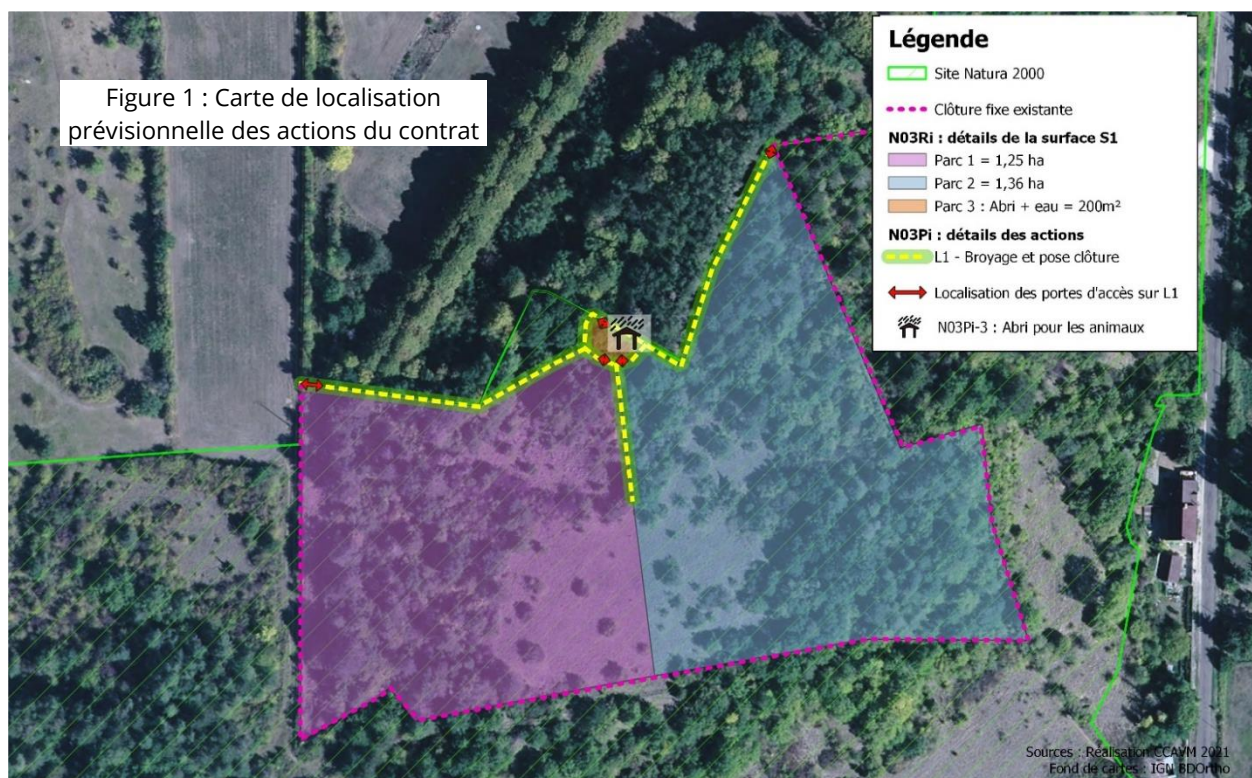
Il est prévu un pâturage annuel pendant les 5 années du contrat et sur l'ensemble de la surface S1. Toutefois, si l'état du milieu naturel le justifie, une année « blanche » sans pâturage pourra être envisagée.

3. Localisation prévisionnelle

L'action **N03Ri « Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique »** concerne la surface **S1 de 2,6 ha**.

Les actions N03Pi-1 et N03Pi-2 concernent le linéaire **L1** (voir plan de localisation des actions).

L'action N03Pi-3, qui consiste en la construction d'un abri pour les animaux.



4. CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Toutes les opérations de gestion (équipements pastoraux et pâturage) ont été encadrées par un cahier des charges précisant les modalités de mise en œuvre de chaque type d'opération et engageant les parties (la commune et les prestataires retenus).

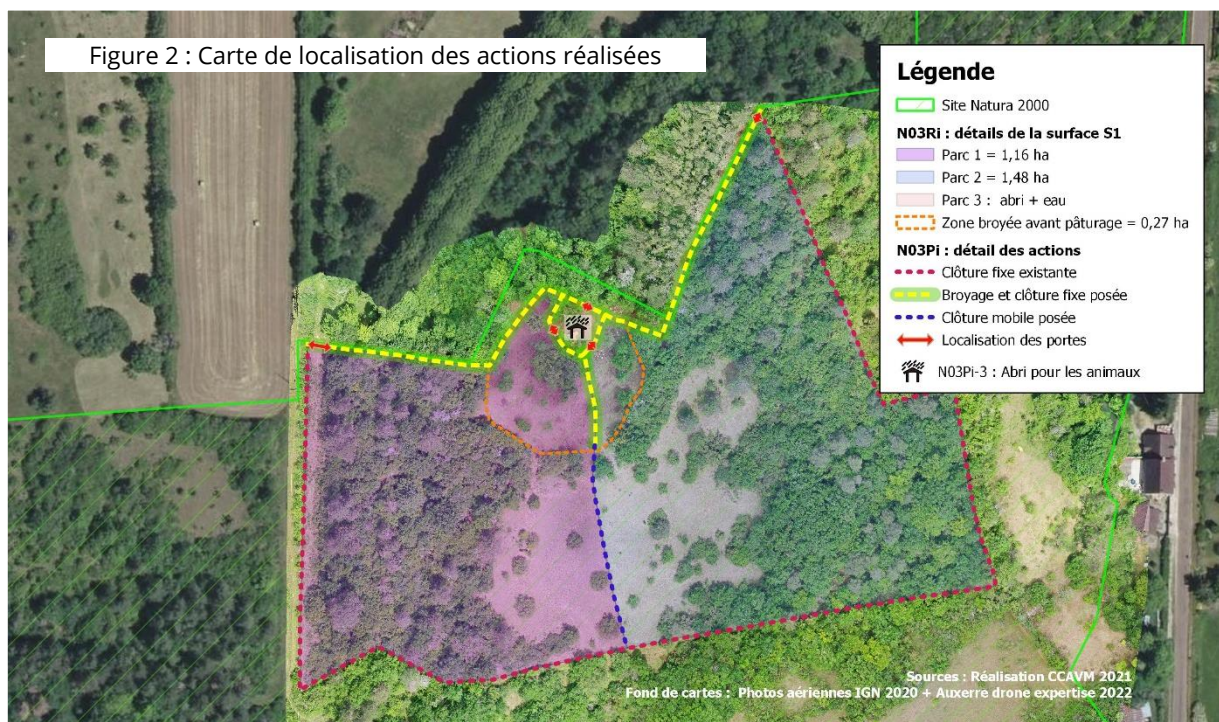
Le suivi de la mise en œuvre des opérations est réalisé par la commune accompagnée par Estelle BURLOTTE, animatrice du site Natura 2000 FR2600974.

Pour le pâturage : un suivi de l'impact du pâturage sur le milieu est effectué chaque année afin de mesurer l'efficacité de l'action et de prévoir d'éventuels ajustements pour les pâturages suivants. Ce suivi est réalisé par l'animatrice Natura 2000 selon la version adaptée pour le site Natura 2000 de la méthode de suivi et d'incidence du pâturage sur milieux ouverts du CENB (Dandouau J. et al. 2016). **Le rapport d'évaluation 2023-2024 est joint à la demande de paiement.**

Des études et suivis scientifiques complémentaires sont réalisés sur le site, **dans le cadre de l'animation du Docob et non du contrat** afin de permettre de mieux appréhender les impacts du projet sur les habitats et les espèces du site. Ce contrat Natura 2000 fait partie des sites pilotes pour tester les **outils pour évaluer l'efficacité des mesures de gestion Natura 2000** (étude réalisée par le Pays Avallonnais dans le cadre d'un AMI piloté par l'UMS PatriNat et financé par l'OFB).

ACTIONS REALISEES

1. LOCALISATION DES ACTIONS REALISEES



2. EQUIPEMENTS PASTORAUX (N03Pi)

Les équipements pastoraux ont été réalisés, comme prévu, la première année du contrat. Le compte-rendu d'exécution déposé dans la demande de paiement n°1 détaille sa mise en œuvre.

3. GESTION PASTORALE (N03Ri) :

1. Objectifs visés :

⇒ **Faire diminuer le couvert végétal dense et accumulé** (*Brachypode* et *Brome* notamment) afin de permettre le développement de plantes annuelles et espèces à enjeux des habitats de pelouses.

- ⇒ **Limiter la dynamique ligneuse** (notamment celle des pruneliers)
- ⇒ **Conserver la mosaïque d'habitats de pelouses** (> 50%), de noyaux arbustifs et arborescents (augmentation de la biodiversité, abris et ombrage pour la faune, intérêt paysager).

2. Prestation réalisée :

Pour 2022 : voir compte-rendu d'exécution déposé dans la demande de paiement n°1.

En 2023 : un troupeau constitué de 5 brebis, 5 agneaux sevrés, 2 boucs nains et 2 ânes ont pâturé sur la pelouse du 7 avril au 18 juin : 19 jours dans le parc 1 puis 22 jours dans le parc 2.

En 2024, compte-tenu du fait que les deux premières années de pâturage étaient satisfaisantes (la densité du couvert herbacé a très nettement diminué, il été décidé de tenter un **pâturage plus tardif pour permettre aux espèces précoces** (faune et flore) **de ne pas être impactées par la présence du troupeau 3 années de suite**. Le troupeau est donc arrivé le 15 mai, alors que la végétation était déjà bien installée. L'ordre des parcs est resté le même : parc 1 puis parc 2. Les conditions météorologiques de cette années (très humide, entraînant une pousse continue de la végétation) ont nécessité quelques ajustements : une 3ème période de pâturage sur l'ensemble de la parcelle (Parc 1 + parc 2) à partir du 21 juin et l'ajout de quelques animaux pour réduire la période de présence du troupeau et donc limiter les impacts sur le milieu.

2023	ARVIL		MAI		JUIN			JUILLET	Total
P1	7	26						19 jours	
P2		26		18				22 jours	
Nb d'animaux	16		16						

2024	ARVIL		MAI		JUIN			JUILLET	Total		
P1			15	1	21	27	9	18 + 18 jours			
P2					1	12	15	21	27	9	38 jours
Nb d'animaux			16		16	4	16	23	21		

La mixité du troupeau, tout en gardant des animaux légers est très intéressante et permet une complémentarité des animaux dans leur consommation et une action sur les différentes strates en présence sans endommager l'habitat.

Le fait de consacrer une partie de la parcelle (parc 3), peu sensible comme zone de repos et de ressource en eau, permet sans doute de préserver la pelouse des zones de piétinement et d'apport trop conséquent de matière organique.

Un rapport complet d'évaluation des pratiques pastorale a été réalisé pour 2023 et pour 2023-2024 (comparaison des 2 années). Ces rapports permettent d'ajuster les pratiques pastorales au cours du contrat afin d'améliorer la gestion pour atteindre les objectifs visés sur les 5 années.

La prestation de pâturage a été réalisée par l'entreprise d'éco-pâturage Bergeronnette pour le montant initialement prévu par le devis déposé dans la demande de subvention.

PLAN DE FINANCEMENT DU CONTRAT

1. PERIODE 2023-2024

Opération	Id / surface	Prévisionnel TTC	Réalisé TTC	UE	Région BFC	Commune
NO3Ri : Pâturage 2023	S1 / 2,6 ha	2 839,00 €	2 839,00 €	766,53 €	1 504,67 €	567,80 €
NO3Ri : Pâturage 2024	S1 / 2,6 ha	2 839,00 €	2 839,00 €	766,53 €	1 504,67 €	567,80 €
Total		5 678,00 €	5 678,00 €	3 009,34 €	1 533,06 €	1 135,60 €

Les opérations prévues en 2023 et 2024 ont été réalisées pour un budget conforme à celui déposé dans le contrat et attribué dans la convention financière n°17-2021.

2. PERIODE 2022 A 2024

En 2022 (voir compte-rendu d'exécution déposé dans la demande de paiement n°1), le changement d'un prestataire a engendré des dépenses inférieures aux dépenses prévues.

Tableau récapitulatif des dépenses (en TTC) de 2022 à 2024 :

Année	Opération	Prévisionnel	Réalisé	Ecart	Prévisionnel aides publiques	Aides publiques demandées
2022	NO3Pi + NO3Ri	18 106,60 €	16 588,60 €	- 1 518,00 €	14 585,28 €	13 270,88 €
2023	NO3Ri	2 839,00 €	2 839,00 €	0,00 €	2 271,20 €	2 271,20 €
2024	NO3Ri	2 839,00 €	2 839,00 €	0,00 €	2 271,20 €	2 271,20 €
Total 2022-2024		23 784,60 €	22 266,60 €	- 1 518,00 €	19 027,68 €	17 813,28 €

3. PERIODE 2025-2026

Dans le cadre du contrat Natura 2000 déposé en 2021, deux années de pâturage sont prévues et engagées avec le prestataire en 2025 et 2026 :

Année	Opération	Id / surface	Prévisionnel TTC
2025	NO3Ri : Pâturage	S1 / 2,6 ha	2 839,00 €
2026	NO3Ri : Pâturage	S1 / 2,6 ha	2 839,00 €
	Total		18 106,60 €

CONCLUSION

Le projet de restauration est d'entretien par éco-pâturage de la pelouse sèche calcaire de Beauvais est prévu sur 5 années. Après 3 années de mise en œuvre, les résultats obtenus sont très encourageants (voir rapports d'évaluation du pâturage). Les prestations d'écopâturage sont effectuées avec beaucoup de sérieux et s'adaptent aux exigences du cahier des charges et aux modalités particulières liées à l'entretien de milieux naturels fragiles (variabilité de la période et de la durée du pâturage, de la taille et de la constitution du troupeau, adaptation au contexte climatique...).

Deux suivis scientifiques supplémentaires sont réalisés sur la période du contrat (AMI efficacité des mesures de gestion Natura 2000 et un suivi des papillons de jour) et permettront d'apporter un bilan plus complet sur l'effet des mesures de gestion sur le milieu à l'issue des 5 ans.